Quarante-troisième Année. — N° 2 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 2 JANVIER 1898.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

POUR ROUBAIX-TOURCOING. . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . 26 fr. ; . UN AN. . 50 fr.
SEINE — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Les abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, Grande-Rue, 71. - Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, Grande-Rue, 71. — A LILLE, rue du Café-Saint-Etienne, 9 bis, à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 1er JANVIER 1898

CHRONIQUE MÉDICALE

LES RAYONS X

L'un de nos plus spirituels chroniqueurs, Aurélien Scholl, écrivait l'autre jour : « Les progrès de la science. — Deux cambrioleurs ont crocheté une serrure et se placent en observation devant le coffre-fort. L'un d'eux braque son appareil sur la plaque, en avant des quatre boutons. L'autre passe l'examen et murmure : — Quelle panne ! Deux billets de cent francs, un carnet de chèques sur le Comptoir d'escompte et cinq louis ».

L'autre rentre son rayon et dit en soupirant :

— Voyons à l'autre étage !

Le plus drôle dans cette boutade, c'est que le fait n'est pas du tout impossible pour les pièces de vingt francs, du moins si elles sont enfermées dans un meuble en bois. La douane et l'octroi n'ont-elles pas utilisé, depuis peu de temps, les merveilleuses propriétés des rayons X pour des usages du même genre. Une des fraudes les plus banales consiste à dissimuler dans des sacs de son des bouteilles d'alcool ou de tout autre liquide soumis à des droits d'entrée. Rien de plus facile, avec la *radioscopie*, que de vérifier le contenu des colis suspectés, sans avoir à les ouvrir.

Avant de parler des applications médicales, qui nous intéressent surtout, peut-être n'est-il pas inutile de rappeler comment le professeur Roentgen, de Wurtzbourg, a découvert les fameux rayons. Avec une bobine de Ruhmkorff, il faisait passer une étincelle électrique dans un tube en verre, où le vide avait été fait. La vibration qui en résulte rendait lumineux un écran de platino-cyanure de baryum.

Et en interposant entre le tube et l'écran certains objets comme un carton ou une planche mince, l'écran n'en devenait pas moins lumineux.

Il y avait donc là une force capable de traverser les corps opaques sans être arrêtée par eux. Mais tous n'étaient pas traversés avec une égale facilité : le papier, le bois, les étoffes, la peau, les muscles, très facilement; les os, le verre, beaucoup moins facilement; les métaux très difficilement.

D'autre part, si on remplaçait l'écran de la première expérience par une plaque photographique, on obtenait la décomposition de la couche bronurée sensible. Aussitôt, on interposa, comme la première fois, divers objets entre le tube à vide et la plaque photographique. Ce qui arriva était déjà facile à prévoir : les parties de la plaque qui se trouvaient derrière un corps facilement traversé par les rayons étaient décomposées, mais celles qui étaient derrière un corps très dense comme un métal, n'étaient pas décomposées et donnaient ainsi une image de ce corps. Mettez, par exemple, un porte-monnaie en cuir contenant un sou entre le tube et la plaque photographique : seul le sou apparaîtra.

***

Dès que cette curieuse découverte fut annoncée, c'était à la fin de 1895, l'imagination de tous se plut à rêver aux multiples applications qui pourraient en être faites, particulièrement dans le domaine médical ; et les esprits prudents trouvèrent alors qu'on promettait un peu trop. Or, dans ce cas, ils eurent tort, car les rayons X ont tenu toutes leurs promesses.

Sans doute il a fallu pour cela perfectionner beaucoup les appareils du début, et accroître leur puissance. La bobine dont on se sert aujourd'hui pour ces expériences n'a pas moins de 50 kilomètres de fils, et elle donne une étincelle de 25 ou 30 centimètres.

Avec ces puissants instruments, on arrive à fire, en quelque sorte, à l'intérieur des organes de notre corps, le diagnostic de plusieurs maladies médicales ou chirurgicales. Cela a rendu déjà de grands services dans des cas où nos moyens d'investigation étaient jusqu'ici fort limités.

Les divers organes apparaissent en taches plus ou moins pâles ou plus ou moins foncées, suivant leur densité ; il faut évidemment une connaissance exacte de l'anatomie et une certaine habitude de ces examens pour s'y reconnaître.

Le cœur peut être examiné avantageusement à divers points de vue. Les anévrysmes particulièrement sont très bien décelés par les rayons X, alors que leur développement n'est pas assez considérable pour permettre le diagnostic d'après les méthodes habituelles. N'est-ce pas un énorme avantage, de pouvoir connaître certaines affections à leur début, avant qu'elles soient devenues incurables ?

Il en est ainsi pour les lésions de la tuberculose pulmonaire. Elles apparaissent en *radiographie*, dès la première période, alors que l'oreille du médecin le plus perspicace pourrait encore hésiter.

Les lésions de la goutte sont nettement distinguées du rhumatisme, les tumeurs de toute sorte apparaissent dans les cavités du corps les plus rebelles à l'exploration. Dans la grossesse, on a pu, dans des cas difficiles, voir nettement à l'avance la position exacte de l'enfant et l'état des organes maternels.

Mais c'est surtout en chirurgie que la belle découverte de Roentgen a rendu des services inappréciables. Toutes les maladies du squelette, fractures, luxations, déviations osseuses sont diagnostiquées sans aucune difficulté. La reine de Portugal a, dit-on, fait perdre l'habitude du corset aux dames de sa cour, en leur montrant la photographie de leur squelette déformé par ce vêtement.

Les corps étrangers, introduits d'une manière quelconque à l'intérieur du corps, et dont il était souvent très difficile de connaître le siège exact, sont retrouvés sans peine.

Nous avons eu dernièrement l'occasion de voir un jeune garçon de quatorze ans qui, en maniant maladroitement une carabine, s'était envoyé presque à bout portant dans la main toute la charge de l'arme. Il est très probable qu'autrefois, il n'y aurait eu d'autre remède que l'amputation. Grâce à la radiographie, on a pu voir l'endroit précis où se trouvait chaque grain de plomb, et on en a retiré quatre-vingt-deux. Le blessé pourra se resservir de sa main.

Voilà un cas où la nouvelle méthode a permis de faire une opération fort délicate; en voici un autre où elle a empêché de tenter inutilement une intervention très grave, ce qui n'est pas moins important pour le patient.

Le fait a été rapporté dernièrement par le docteur Léon Bonnet dans une conférence pleine d'intérêt. Un professeur de Marseille avait avalé un os, qui s'était arrêté dans l'œsophage. On avait pu s'en assurer d'après les symptômes, et l'opération était décidée. Cependant, pour plus de sécurité, quelqu'un proposa les rayons X. C'était une heureuse idée ; l'épreuve montra que l'os avait glissé dans les intestins ; l'opération projetée aurait été parfaitement inutile.

***

Il serait aisé de multiplier les exemples, il faut se borner. Mais nous tenons à dire, avant de quitter ce sujet, que la science française n'est pas absolument étrangère à cette magnifique découverte. Elle avait été préparée comme toujours par des recherches restées obscures. Au siècle dernier, Marat, qui était médecin et électricien distingué avant d'être conventionnel, avait fait des études sur les diverses façons dont les effluves électriques traversaient le verre. Il s'était arrêté à l'application.

Plus près de nous, le docteur Boudet de Paris, s'était servi de machines électriques plastiques pour photographier des médailles qu'il plaçait dans l'obscurité. Détail curieux, donné par M. Bonnet, ces derniers travaux ont paru dans la « Lumière Electrique », journal publié sous les auspices du trop célèbre Cornélius Herz, qui d'ailleurs ne s'occupait d'électricité qu'au point de vue financier.

Dr MAURICE GAUJA.

(Reproduction interdite.)

LES FRANÇAIS SUR LE NIL

Bruit de l'arrivée des missions Marchand et de Beauchamp à Fashoda. — En route pour le Nord.

On vient de recevoir du Caire le télégramme suivant, dont l'importance n'échappera à aucun de nos lecteurs :

« Le Caire, 31 décembre. — D'après des renseignements émanant de bonne source, il paraît certain que les expéditions françaises occupent Fashoda.

» On affirme même, dans certains milieux indigènes, que les Français descendent le Grand-Nil avec rapidité.

» Leurs mouvements expliqueraient l'agitation des cercles militaires et la brusque reprise des opérations anglaises vers Omdurman. »

On sait que Fashoda, situé sur le Nil blanc, à quelque distance du lac Nuo, était l'objectif de la mission Marchand. C'est là que le vaillant officier devait opérer sa jonction avec la mission de M. de Beauchamp, venant d'Abyssinie.

Le télégramme du Caire, que nous venons de reproduire, montrait donc à nouveau les bruits fâcheux répandus par le *Mouvement géographique* de Bruxelles sur le sort de la mission Marchand. Celle-ci aurait continué heureusement sa marche en avant et aurait opéré la jonction désirée avec la mission de Beauchamp.

Paris, 31 décembre. — Le *Temps* reproduit la dépêche du Caire que nous avons précédemment envoyée et il ajoute :

« On n'a reçu, en France, aucune communication de cette nouvelle, qui, en tout cas, nous paraît prématurée; il faut accueillir, avec beaucoup de prudence, toutes les informations, de source étrangère, sur la marche de la mission Marchand, et sur l'œuvre du lieutenant-gouverneur Liotard.

» Un jour, on parle d'un désastre; le lendemain, on signale une sorte de triomphe dans quelques semaines, sans doute, des nouvelles, venues du Congo français, nous permettront de bien juger la situation que nous avons pu nous faire dans les régions du Haut-Nil. »

D'autre part, on nous télégraphie de Toulon :

« Le capitaine Roulet, du 4e régiment d'infanterie de marine, est désigné pour servir à la 11e compagnie de tirailleurs sénégalais, détachée dans l'Oubangui, et partira de Marseille le 25 janvier prochain.

» M. Roulet, arrivé dans l'Oubangui, aura pour mission l'approvisionner et de renforcer, au besoin, la mission Marchand.

» Le capitaine Roulet a déjà servi en Afrique et à Madagascar. »

LE PANAMA

Le cas de M. Naquet

Paris, 31 décembre. — M. Naquet étant au nombre des accusés du Panama et tous les accusés du Panama ayant été acquittés, sauf lui, absent, quelle va être sa situation juridique ?

La cour, en lui accordant un sursis d'un mois, a fait tomber par cela même sa contumace. Ce sursis, accordé conformément à l'article 469 du Code d'instruction criminelle, pourra être prolongé avec la production de nouveaux certificats devant la cour.

Finalement, M. Naquet comparaîtra devant la cour, et nous aurons encore une nouvelle affaire de corruption devant les assises. Mais ce dernier réveil des échos du Panama ne sera plus qu'une simple formalité, l'acquittement de M. Naquet étant virtuellement prononcé.

Un procès intenté par un groupe d'obligataires du Panama

Paris, 31 décembre. — La 1re chambre du tribunal civil a rendu son jugement dans le procès intenté par un groupe d'obligataires du Panama au liquidateur, M. Gautron, et à M. Lemarquis, mandataire légal.

Le tribunal, conformément aux conclusions du substitut, a déboutés les obligataires de leur demande tendant à la résiliation et à la répartition immédiate de l'actif social. Les demandeurs ont été condamnés en outre aux dépens.

Une réunion des acquittés dans l'affaire du Panama

Paris, 31 décembre. — Nous avons annoncé hier soir qu'une réunion de tous les parlementaires acquittés devait être tenue aujourd'hui chez M. Henry Maret, rue du Four.

Cette réunion a eu bien en effet cet après-midi, à trois heures. La décision prise n'est pas encore connue.

Mais voici, d'après les déclarations mêmes de M. Henry Maret au journal *l'Eclair*, quel était le but de cette réunion.

« — Je vais d'abord me reposer, mais il y aura ensuite une besogne à accomplir : ce sera de tirer la morale de ce procès, de dire ce qui, est la magistrature, comment elle entend son rôle.

» C'est pourquoi nous avons l'intention dès à présent de rédiger, nous collègues acquittés et moi, de rédiger une protestation commune ».

Paris, 31 décembre. — M. Henry Maret vient d'adresser une lettre aux directeurs des journaux pour remercier la presse des sympathies qu'elle lui a témoignées.

De son côté, M. Loisant adresse à tous les amis connus et inconnus un reconnaissant merci.

Paris, 31 décembre. — Les acquittés du procès du Panama, moins Arton, naturellement, communiquent aux journaux une déclaration collective.

Ils déclarent que leur acquittement a été la condamnation des procédés d'une législature qui se déconsidère de plus en plus chaque jour. L'instruction de l'affaire restera, disent-ils, comme un modèle de scandale judiciaire.

« S'il peut sortir un peu de bien de tant de scandales et d'infamies, disent les signataires, en terminant, nous ne regrettons ni nos misères ni nos tortures. »

LA POLITIQUE RADICALE

La *Correspondance libérale républicaine*, organe du groupe que préside M. Barboux, s'élève fort justement contre la politique radicale, qui consiste uniquement à « faire de l'anticléricalisme ».

« M. Léon Bourgeois et ses amis, dit-elle, n'ont plus décidément qu'une idée politique : l'anticléricalisme est devenu leur unique profession de foi. Ils développent surtout avec abondance ce thème extraordinaire que la République est en péril, parce que le Pape et le clergé s'y sont ralliés. Le « danger clérical » est, selon eux, d'autant plus pressant que certains journaux catholiques font l'éloge du cabinet actuel, alors qu'ils combattaient le ministère radical. »

Examinant les doctrines radicales sur les questions scolaire et militaire, la *Correspondance libérale* ajoute :

« Quelles sont les théories des radicaux ? Les lois scolaire et militaire ne sont nullement pour eux des lois d'égalité et de neutralité; ce sont des lois de combat et de persécution contre les catholiques. La loi militaire n'a point pour but selon eux de satisfaire aux nécessités de la défense nationale; elle se résume dans cette formule bien connue : « les curés sac au dos ! »

» La loi scolaire a pour objet de créer des conflits entre l'instituteur et le curé ; la laïcisation doit s'opérer avec brutalité : chaque année ils interpellent les ministres modérés pour réclamer son application immédiate dans les écoles de filles; ils n'admettent aucun délai, ne supportent aucun des tempéraments que la loi elle-même a bien dû prévoir.

» Et la laïcité de l'enseignement public ne leur suffit pas encore. Nous avons vu des radicaux monter à la tribune pour réclamer la suppression de l'enseignement libre, exiger le retrait des emplois publics à tous les jeunes gens élevés en dehors des colléges de l'Etat.

» Récemment, un député de l'extrême gauche a même été plus loin : il prétendait renverser le cabinet, parce que la liste du ministre de la guerre avait quêté dans une église.

» Après de tels exemples de fanatisme, les radicaux ont une certaine audace de nous vanter leur prétendu respect pour la liberté religieuse. « On parle d'apaisement, de la nécessité absolue de la liberté de conscience, s'écriait M. Léon Bourgeois à Valence, comme si le fond même de l'idée républicaine n'était pas la tolérance, l'égalité et la liberté pour tous les citoyens de pratiquer l'opinion, la religion, le culte qu'ils ont librement choisis. »

» Il est possible que ce soit bien là, en effet, le « fond de l'idée républicaine », mais ce n'est pas le fond des idées de M. Rabier et de tous les amis de M. Bourgeois, qui dénoncent, à la tribune et dans leurs journaux, les fonctionnaires qui vont à la messe, ou les fils de fonctionnaires élevés dans les écoles libres. M. Bourgeois n'a-t-il jamais entendu parler du vœu de MM. Pochon et Cocula, des protestations du Grand-Orient, des manifestations des francs-maçons, qui sont en province ses plus dévoués acolytes ?

» Le respect de la liberté religieuse se conciliera difficilement avec le droit de la société civile. Les vrais libéraux ne veulent ni du gouvernement des prêtres, ni du gouvernement des francs-maçons. »

LES POURSUITES

contre les frères Dreyfus

Paris, 31 décembre. — On lit dans la *Patrie* : « L'instruction contre les frères Dreyfus pour tentative de corruption de fonctionnaire se poursuit activement. Il est probable qu'une autre affaire de corruption va être jointe à celle de deux experts en écriture du procès Dreyfus.

» On sait que M. Castelin a reproduit cette accusation à la tribune de la Chambre. M. Puybraud, directeur du service des recherches à la préfecture de police, a tenu un propos absolument caractéristique et qui exige une enquête qui eût dû être faite depuis longtemps déjà. Il s'est écrié en parlant des experts et en présence de témoins qu'il faudrait qu'on entendît : « Ah! les canailles ! il y en a deux qui ont touché cent mille francs ! »

» Il serait intéressant de connaître les noms de ces deux experts. Ces experts ont été nommés. Deux sur cinq, d'après M. Puybraud, auraient touché la forte somme pour modifier les termes de leurs rapports. Est-ce exact ? Quels sont-ils ? »

Pétard final

Sous ce titre : *Pétard final*, on lit dans l'*Intransigeant* :

« Celui-là, tenu soigneusement secret, ne doit éclater qu'à l'audience du conseil de guerre où, conformément à la demande qu'il adressa à la suite de la conclusion de l'enquête du général de Pellieux, le commandant Esterhazy, si nous sommes bien informés, comparaîtra jeudi prochain.

» Un document, dont la valeur et l'authenticité seront à examiner, — appuya par un témoignage sur lequel les mêmes réserves sont à faire, — sera mis sous les yeux du conseil de guerre. Cette pièce ne saurait résister à un examen sérieux et attentif.

» Les amis de Dreyfus comptent surtout sur l'effet moral et sur le tapage de la presse qu'ils essayeront de déchaîner à la suite de cette production *in extremis*, qui constitue bien, cette fois, leur dernier va-tout et leur suprême espoir.

» Ce qui prouve, d'ailleurs, qu'il s'agit surtout, pour eux d'une question d'impression à produire sur l'esprit des juges et du public, c'est qu'ils se sont bien gardés de remettre ce pseudo-document au général de Pellieux ou au commandant Ravary, lesquels n'auraient pas tardé, après enquête approfondie, à en démontrer l'absolue inanité.

» C'était la dernière ressource. Il fallait frapper avec adresse, essayer de mettre dans le mille du premier coup. Qui décide que la pièce et le témoignage qui doit l'accompagner ne seraient produits que devant les juges du conseil de guerre réclamés très crânement par le commandant Esterhazy.

» On espère ainsi obtenir, par surprise, la condamnation du commandant.

» Les juges du conseil de guerre sont prévenus. »

Paris, 31 décembre. — Au sujet de cette information, la *Patrie* dit avoir interviewé un ami intime d'un des membres les plus influents du syndicat, qui lui aurait fait cette déclaration :

« L'information est exacte, et voici comment la pièce sera produite :

» Aucun avocat n'étant présent à l'audience du conseil de guerre pour représenter les accusateurs, puisque c'est le commissaire du gouvernement qui requiert contre l'accusé, c'est Mathieu Dreyfus, appelé comme témoin, qui produira le pseudo-document en sa possession pour appuyer sa déposition. Cette pièce appellera un nouveau témoignage, et le témoin, tenu tout prêt, viendra déposer à son tour. Le nom de ce témoin n'a pas encore été prononcé au cours de la campagne. »

Déclaration de Me Tézenas

Me Tézenas, défenseur du commandant Esterhazy, a fait les déclarations suivantes à un rédacteur de la *Patrie* :

« Je crois savoir que le rapport de M. Ravary sera déposé dès ce soir entre les mains du général Saussier. Je serai d'ailleurs immédiatement prévenu, car le code d'instruction criminelle est très explicite à ce sujet. Il dit que le dossier de l'instruction doit être remis aussitôt à l'avocat.

» Je persiste à croire que malgré les conclusions du commandant Ravary tendant au non-lieu, le conseil de guerre sera convoqué très probablement jeudi prochain pour se prononcer sur le cas de M. Esterhazy.

» On est décidé, dans les hautes sphères militaires, à en finir très rapidement avec cette affaire. Toutefois, j'espère que l'impatience des juges n'ira pas jusqu'à priver la défense des moyens de se produire et qu'il me sera accordé le délai suffisant pour étudier le dossier de M. le commandant Ravary, dont je ne connais jusqu'ici aucune pièce.

— Croyez-vous, cher maître, que la déposition de Mme de Jouffroy d'Abbans apportera quelque nouvel intérêt au procès ?

— Je suis convaincu que cette déposition, si elle a lieu, sera de pure forme et de nul effet. Mme de Jouffroy d'Abbans ne connaît pas mon client. »

Paris, 31 décembre. — M. Bertulus a reçu cet après-midi plusieurs témoins, entre autres M. Penot, qu'il a entendus sur l'affaire Sandherr.

Au Cherche-Midi, le commandant Ravary a reçu également quelques officiers en civil et Mme Jouffroy d'Abbans.

Cette dame s'est présentée à cinq heures. Aussitôt introduite, elle est restée un quart d'heure dans le cabinet du commissaire-rapporteur.

Paris, 31 décembre. — Un rédacteur de la *Presse* a vu, dans la matinée, Mme Jouffroy d'Abbans juste au moment où elle quittait son domicile de la rue de l'Université. Elle lui a déclaré qu'en ce qui concernait la femme voilée, elle ne cacherait rien de ce qu'elle sait au commandant Ravary.

« Si, à l'heure actuelle, a-t-elle ajouté, je n'ai pas voulu donner son nom, c'est que j'aurais été obligée de signaler les faits et gestes de très hauts personnages dont je ne veux pas livrer les noms à la publicité. »

Il se confirme, dit la *Presse*, que le conseil de guerre se réunira le 6 ou le 8 janvier.

Paris, 31 décembre. — Le commandant Ravary a reçu notamment, aujourd'hui, le colonel Picquart, avec qui il s'est longuement entretenu.

La comtesse de Jouffroy, interrogée à sa sortie du Cherche-Midi par un rédacteur de l'*Agence Havas*, lui a déclaré qu'elle avait dit peu de choses au commandant Ravary, mais qu'il la convoquerait de nouveau un de ces jours.

— Comment avez-vous été amenée à vous immiscer dans l'affaire Dreyfus ?

— Bien à mon corps défendant et par un de mes amis; mais je dois tout dire au rapporteur. Par moi il apprendra de quelle machination a été victime le commandant Esterhazy de la part de M. de W.... plus Allemand que Français, bien qu'il soit naturalisé et qu'il ait un beau-frère officier supérieur d'état-major.

Pressée de questions au sujet de M. de W.... Mme de Jouffroy d'Abbans se refuse à entrer dans des plus amples détails : « Je ne veux pas, dit-elle, dévoiler ma déposition ! »

Paris, 31 décembre. — Le *Courrier du Soir* croit savoir que les poursuites contre les frères Dreyfus auraient été consenties au gouvernement par quelques sénateurs et députés de la majorité parlementaire, appartenant en même temps au monde du palais.

Paris, 31 décembre. — On nous informe, à la dernière minute, dit le *Courrier du Soir*, que Me Tezenas, défenseur du commandant Esterhazy, a été officiellement avisé, ce soir, du dépôt des rapports. Le commandant Ravary conclurait dans le sens d'un non-lieu.

Paris, 31 décembre. — Nous pouvons affirmer, dit la *Libre Parole* de demain, que le gouverneur de Paris veut laisser, au défenseur du commandant Esterhazy, le temps qui lui sera nécessaire pour l'étude du dossier.

Le général Saussier a fait droit à la demande de Me Tezenas, avocat du commandant Esterhazy, et la réunion du conseil de guerre, dont on ne connaîtra la composition que dans quelques jours, n'aura pas lieu avant le 9 ou le 10 janvier.

Poursuites contre l'« Intransigeant »

Paris, 31 décembre. — On annonce que M. Joseph Reinach intente un procès en diffamation au gérant et au rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, pour les articles parus dans ce journal sur les lettres Otto.

L'assignation de M. Reinach est pour le mercredi 26 janvier, à la 9e chambre.

LES OBSÈQUES DE M. LÉON CARVALHO

directeur de l'Opéra-Comique

Paris, 31 décembre. — Les obsèques de M. Léon Carvalho, directeur de l'Opéra-Comique, ont été célébrées ce matin, à dix heures, en l'église de la Madeleine, en présence d'une foule considérable, dans laquelle on remarquait, outre la plupart des directeurs et des artistes des théâtres de Paris, MM. Rambaud, ministre de l'instruction publique; les généraux Davout duc d'Auerstædt et Sevrier; Charles Blanc, préfet de police; et Laurent, secrétaire général; Emile Zola, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Valabrègue, représentant la préfet de la Seine, Normandie, Vaucorbeil, Ambroise Thomas, Massenet, Massy d'Anglas, Paul Ginisty, Guillaume Dubufe, Georges Cain, etc.

Des couronnes avaient été envoyées par les différents services du théâtre de l'Opéra-Comique, les directeurs de l'Opéra et du Vaudeville, Mme Gounod, le *Menestrel*, etc. Un char, tout chargé de fleurs, précédait le corbillard, aux côtés duquel se tenaient, portant les cordons du poêle, MM. Henry Roujon, directeur des beaux-arts, représentant le ministre; Philippe Gille et Bertrand, un des directeurs de l'Opéra.

M. Henri Carvalho, fils du défunt, conduisait le deuil.

Le service funèbre à la Madeleine a été très imposant. On a entendu pendant la messe l'*Andante religioso* de la symphonie héroïque de Beethoven, exécuté par l'orchestre de l'Opéra-Comique dirigé par M. Danbé, le *Pie Jesu* de Stradella, chanté par M. Clément, le *Miserere* de Steenman, chanté par M. Fugère, l'andante de la sonate en ut dièze mineur de Beethoven, chanté par M. Clément, et la *Marche funèbre* de Chopin jouée par l'orchestre. M. Gabriel Fauré tenait le grand orgue.

Après l'absoute, dognée par M. l'abbé Herzog, curé de la paroisse, le cortège s'est rendu au cimetière du Père-Lachaise, où un discours a été prononcé devant le tombeau où repose déjà une Marie-Carvalho, par M. Roujon, parlant au nom du gouvernement.

Après le discours de M. Roujon, M. Massenet a pris la parole au nom des compositeurs de musique.

M. Fugère a parlé, ensuite, au nom des artistes et M. Pitet, président du conseil d'administration des commanditaires de l'Opéra-Comique, représentant les amis de la famille, a dit un dernier adieu sur la tombe du défunt.

LA CASERNE ET L'ALCOOL

Il m'est arrivé plusieurs fois déjà de dire que nos officiers devraient employer le temps où ils disposent des hommes qui sont sous les drapeaux pour travailler à leur éducation morale. On m'a répondu : c'est une formule bien vague, il faudrait préciser ! Eh bien, voici une précision, à titre d'exemple. Car je ne crois pas du tout qu'il faille se borner à ce que je vais dire. Mais, si on le faisait, on ne serait pas sans avoir acquis un résultat appréciable.

Pourquoi ne pas mener très vigoureusement, pendant le service militaire, la campagne contre l'alcool, commencée déjà à l'école primaire, continuée dans les cours d'adultes, mais qui ne serait nulle part mieux à sa place qu'à la caserne ? Il y vient des hommes qui se sont déjà mis à boire ; pourquoi ne pas essayer de les guérir ? Il en vient d'autres, qui n'ont pas encore pris cette lamentable habitude ; pourquoi ne pas essayer de les défendre contre la tentation et contre la contagion ? L'enfant, à qui l'on explique les dangers de l'alcool, comprend à peine, ou ne croit guère ce qu'on lui dit. L'auditeur des cours d'adultes est mieux en état de se rendre compte, mais on ne le tient pas. Le jeune soldat a déjà eu sous les yeux des alcooliques ; il peut en voir, hélas ! même au régiment. La leçon, plus topique, aura, dès lors, plus de chances de porter ses fruits. Mais surtout, on pourra la ressasser autant de fois qu'il faudra.

Le bulletin publié sous la direction du docteur Legrain, par les sociétés qui combattent l'usage de l'alcool, nous apprend que déjà des efforts en ce sens ont été ou vont être tentés dans différents régiments. Je lis dans le plus récent numéro de ce bulletin qu'à Givet une section de la ligue contre l'alcool est en voie de formation, sous les auspices d'un commandant d'infanterie, qui se placerait bravement à sa tête. Bravement, car il faut autant de courage à un officier pour risquer une telle démarche que pour bien se battre sur le champ de bataille. Peut-être mêmelui en faut-il davantage !

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le commandant a déjà fait placarder dans les chambres de son bataillon un avis autographié intitulé : *Dix raisons de s'abstenir des boissons qui enivrent*. Je ne reponds pas qu'il fera de ses hommes des tempérants, mais il y en aura bien quelques uns qui, en parcourant de temps à autre cet avis, seront frappés de l'une des dix raisons et s'abstiendront de boire. Ce sera toujours autant de gagné sur le fléau.

Le bulletin annonce qu'à Autun un capitaine d'infanterie est en train de rédiger, pour ses hommes, une petite brochure anti-alcoolique. Voilà, certes, un excellent emploi des loisirs de garnison ; et cette brochure, si elle est simple, nette, précise, sera infiniment plus utile que n'importe lequel de ces « travaux d'hiver » que l'on demande à nos officiers, et qui vont moisir dans les archives de la division ou du corps d'armée.

Mais il y a aussi des mesures à prendre, directes, immédiates. On nous cite, toujours de ce bulletin, le cas d'un colonel qui n'autorise le commerce des petits marchands à la suite des troupes, dans les marches et manœuvres, qu'à une condition : c'est qu'ils ne débitent point d'alcool. Le même colonel interdit aux cantiniers d'en tenir durant les marches. Et il s'assure en personne de l'exécution de ses ordres. Croit on que, s'il avait beaucoup d'imitateurs parmi ses collègues, les choses en iraient plus mal ?

Un correspondant écrit au bulletin qu'il a fait les manœuvres du 5e corps et qu'il a vu, pendant trois semaines, nombre de troupiers allant chaque matin, avant le départ, « tuer le ver » chez le débitant. Il y avait parmi ces troupiers des endurcis et des novices. Les novices, qui emboîtaient le pas par faiblesse, par bravade, ou à cause du préjugé stupide, mais fort enraciné dans le peuple, qu'il est bon de s'alcooliser avant d'aller au grand air, le matin, souffraient parfois, durant l'étape, de malaises violents.

Ce correspondant ajoute : « Ne pourrait-on pas interdire au moins la vente de l'alcool dans les deux heures qui suivent le réveil ? » C'est là un vœu bien modeste, trop modeste, mais qui devrait être entendu et accueilli par tous les chefs de corps.

Mesures de protection et de défense, propagande active par tous les moyens, la brochure, le placard, la causerie, surtout l'exemple, voilà ce qu'on est en droit d'attendre des officiers qui ont le sentiment du devoir social.

J'entends bien l'objection : l'officier n'est pas un prédicant. Non, il n'est pas un prédicant, et je ne lui demande pas de l'être. Mais il est un citoyen, et il doit combattre, pour sa part de citoyen, un mal qui ronge et détruit la cité. Il est un homme, et il doit, pour sa part d'homme, prendre souci de la conduite et des mœurs de ces jeunes gens, qui lui sont confiés pendant trois années de leur vie. C'est évidemment une conception du rôle de l'officier qui ne ressemble pas à celle que l'on s'en faisait, il y a trente ans. Mais l'état social a changé. L'armée a changé. Ce ne sont plus les mêmes soldats ; ce ne doit plus être les mêmes chefs.

(*Temps*).

LES AFFAIRES DE CHINE

A PROPOS DE L'OCCUPATION DE HAI-NAN

Nous avons dit hier qu'une note officieuse démentait la nouvelle venue de Londres, et publiée par le *Daily Mail*, que le drapeau français avait été arboré sur l'île de Hai-Nan, dans le golfe du Tonkin.

D'autre part, le *Daily Mail* a défendu son information; il publie le télégramme suivant, qui lui est adressé de Singapour :

« La nouvelle de l'occupation de Hai-Nan par les Français a été apportée de Saïgon à Singapour par le bateau courrier français l'*Ernest-Simon*.

» Avant le départ de Saïgon de l'*Ernest-Simon*, le 26 décembre, un croiseur français était arrivé ayant à bord l'amiral de la Bédollière ou des lettres de lui adressées au gouverneur de Saïgon.

» Le départ de l'*Ernest-Simon* fut retardé de deux heures afin de lui permettre de prendre à bord la dépêche adressée au gouvernement français et donnant des détails de l'occupation d'Hai-Nan. La cause du retard, qui était connue de quelques employés à bord de l'*Ernest-Simon*, fut, par inadvertance, communiquée à un officier français qui se trouvait à Singapour.

» On croit que les Français ont pris possession du bureau télégraphique de Hoi-How et interceptent les communications avec Hong-Kong.

» Le câble entre Haiphong et Saïgon ayant été coupé, il y a quelques jours, il était impossible à l'amiral français d'annoncer l'occupation du Hai-Nan par télégraphe au gouverneur de Saïgon.

» L'amiral français, avec les vaisseaux *Bayard* et *Descartes*, avait quitté Hong-Kong le 11 décembre pour l'action.

» Il avait touché à Haiphong le 15. Là il assista à une réunion du comité de défense où l'occupation de Hai-Nan fut décidée.

» Des nouvelles de source française reçues les montrent que l'on s'attendait à ce que l'occupation de Port-Arthur par les Russes. »

Mais, à la dernière heure, le *Daily Mail* reçoit un télégramme de Hong-Kong, disant que les dépêches privées du Tonkin démentent que le drapeau français ait été hissé à Hai-Nan.

L'attitude du Japon

On télégraphie d'autre part de Nagazaki au même journal :

« Il est probable que si le marquis Ito réussit à former le nouveau cabinet, le Japon s'efforcera de garder une attitude pacifique.

» La flotte japonaise se concentre à Sasebo, port situé à 25 milles au nord-ouest de Nagazaki. »

Un autre télégramme de Nagazaki au *Daily Mail* annonce que deux navires de guerre russes se trouvent actuellement dans ce port.

L'escadre allemande

Alger, 31 décembre. — La division navale allemande composée du cuirassé *Deutschland* et du croiseur *Gefion* est passée, ce matin à onze heures, à moins d'un mille de la terre.

Le *Deutschland*, portant le pavillon amiral, a salué la terre française d'une salve de vingt et un coups de canon.

La batterie de l'amirauté a répondu.

La division allemande a repris ensuite sa route pour l'est.

L'emprunt chinois

Pékin, 31 décembre. — L'emprunt chinois à la Russie n'est pas encore conclu.

Voici les bases du projet : l'emprunt est de 400 millions de taïls à 4 00 émis à 93. A défaut de l'impôt foncier, la Russie demande comme garanties le monopole des chemins de fer et des mines dans le Nord de la Chine, ainsi que la cession d'un port ouvert.

De plus, le gouvernement russe insiste pour que l'inspection générale des douanes soit confiée à un Russe. La situation est des plus sérieuses.

Dans la colonie anglaise, on espère fermement que la Grande-Bretagne pourra encore réussir à négocier l'emprunt. Le ministre d'Angleterre a demandé à la Chine un délai de quelques jours pour référer de cette question à son gouvernement.

Le voyage de M. Rouvier en Extrême-Orient

Paris, 31 décembre. — Un journal du matin, en annonçant que M. Rouvier, directeur des affaires d'Asie au ministère des colonies, allait se rendre en Extrême-Orient, émettait plusieurs hypothèses sur le but de ce voyage.

D'après le *Temps*, ce voyage n'a aucun rapport avec les incidents actuels de l'Extrême-Orient. M. Rouvier, qui s'embarquera le 2 janvier, à Marseille, à destination de l'Indo-Chine, va simplement étudier, sur place, un certain nombre de questions administratives dépendant de sa direction ; il sera de retour, en France, dans le courant d'avril.

Berlin, 31 décembre. — On mande de Tokio :

« D'après des informations, reçues ici, six vaisseaux de guerre anglais se trouvent actuellement devant Chemulpo. »

Nouvelles du Jour

Un désastre près de Luchon

Toulouse, 31 décembre. — Une catastrophe vient de se produire près de Luchon, à la suite d'une rupture du barrage de Sainte-Christine. Le village de Montauban a été envahi par 2000 mètres cubes de gravier. Le désastre a commencé par une formidable détonation.

La population toute entière du torrent dévastateur. Douze mille mètres cubes de gravier, accumulés depuis quarante ans, sont encore prêts à couler. On ignore s'il y a des victimes.

Toulouse, 31 décembre. — Le désastre de Montauban de Luchon n'a occasionné que des dégâts matériels, mais considérables. Il n'y a aucun accident de personnes. C'est à la suite de l'effondrement d'un barrage en maçonnerie de la rivière Sainte-Christine, que les débris amassés à cet endroit (sable, rochers, vase, etc.), se sont précipités sur le village.

Heureusement les paysans, armés de pioches et de pelles, ont pu parvenir à faire rentrer les eaux dans leur lit. Néanmoins la ruine de la commune est complète.

Inondations dans le Midi

Nîmes, 31 décembre. — Par suite de la crue du Gardon la circulation a été interrompue entre le Grand-Combe et la Levade. Un train express, venant de Nîmes, a dû retourner sur Langogne. La ligne d'Uzès à Nozières a été coupée par les eaux. La circulation est interrompue sur cette ligne.

Le soixantième anniversaire de la première messe de Léon XIII

Rome, 31 décembre. — A l'occasion du soixantième anniversaire de sa première messe, le Souverain Pontife célébrera demain le saint sacrifice en la salle de la Loggia, devant une assistance considérable, où se trouveront réunis notamment les représentants des sociétés catholi